

**COMMISSION RÉGIONALE DE LA FORÊT ET DU BOIS
FORMATION PLENIÈRE DU 30 NOVEMBRE 2021
Compte-Rendu**

La séance est co-présidée par Benoît JACQUEMIN, représentant le préfet des Pays de la Loire, et Eric TOURON, représentant la présidente de la Région Pays de la Loire.

- Assistaient à cette réunion :

Arnaud GUYON, Carole LE NENA et Cindy PAOLANTONACCI pour le CRPF,
Nicolas JANNAULT pour l'ONF,
Jean-Marc LACARELLE pour la propriété forestière privée,
Nicolas VISIER pour l'interprofession régionale du secteur de la forêt et du bois,
Anthony BAREL pour les experts forestiers,
François-Marie BOUTON pour les associations de protection de l'environnement,
Alain UNVOAS pour la Région,
Bernard DELVIT, Catherine MAISON et Pascal NORMANT pour la DRAAF,
Stéphanie COUPRIE pour l'OFB,
Jean BUREAU pour les industries du bois,
Frédéric LETOUZE pour l'IGN,
Olivier BILLEAU pour PEFC Ouest,
Jocelyn CLENET pour l'École Supérieure du Bois,

- Étaient excusés :

Claude TARLEVE pour le Conseil Départemental de la Mayenne,
Franck POQUIN pour le Conseil Départemental de la Maine-et-Loire,
Saïd DIFLE pour la coopérative Alliance Forêt Bois,
Olivier CHAPEAU pour les industries du bois,
Bernard CHENEAU pour le comité régional de Randonnée Pédestre,
François CHEDANNE pour les représentants des salariés de la forêt et du bois,
Céline LEMASSON pour la DREAL,
Aurélien BROCHET pour la DDT de la Sarthe.

1 - Introduction (B. JACQUEMIN et E. TOURON)

Benoît JACQUEMIN constate que la crise et les événements récents ont conforté les diagnostics du PRFB, à savoir des besoins importants en bois devant s'inscrire dans un développement durable et la nécessité d'une relocalisation industrielle. Les potentialités de la filière en sortent renforcées, qu'il s'agisse de la valorisation de nos ressources par la filière locale, des besoins en bois énergie ou en bois construction.

Ces mêmes PRFB sont des éléments essentiels sur lesquels le ministre a souhaité s'appuyer pour le lancement des Assises de la Forêt et du Bois et le recueil des contributions régionales. Pourront également être pris en compte les enseignements pouvant être tirés de la mise en œuvre du Plan de Relance pour la filière forêt-bois.

Eric TOURON fait le même constat de contexte actuel favorable à la filière, dont il s'agit de tirer parti. La Région reste donc très attentive à la situation et au développement de filière forêt-bois. Plus que les divers plans ou schémas, l'accent doit être mis sur les réalisations, et il estime que les contributions qui seront à proposer dans le cadre des Assises de la Forêt et du Bois doivent être constructives et s'appliquer sur le terrain.

1 – « Point 0 » du PRFB (présentation P. NORMANT et A. UNVOAS)

Le PRFB a été approuvé par le Ministre en début d'année. Il s'agit donc désormais de mettre en œuvre les actions, au nombre de 35, qu'il comporte. Une appropriation collective de celles-ci, établies collégialement, est indispensable.

Certaines actions sont déjà en cours, d'autres simplement engagées et d'autres restent à mettre en œuvre, ce qui est normal pour une première année de mise en œuvre.

L'appréciation du niveau d'avancement de chaque action est néanmoins tributaire d'éléments tangibles et objectifs pour le constater. Elle doit donc faire référence à des réalisations ou faits marquants, qui doivent être mesurés par des indicateurs. Ceux-ci seront mis en relation avec la situation « au point 0 », constitué de l'année 2019, année d'élaboration du plan d'actions et de rédaction du PRFB.

Le but est donc de disposer d'un tableau du suivi de l'efficacité du PRFB, dont il sera établi un suivi annuel. Pour autant, Benoît JACQUEMIN signale que le but n'est pas forcément de faire un bilan exhaustif en CRFB chaque année, mais d'y mettre en exergue les réalisations les plus importantes.

Eric TOURON estime que le nombre total d'indicateurs est trop élevé (101). Pascal NORMANT le concède volontiers mais indique que ce nombre résulte de l'établissement des fiches actions qui, individuellement, peuvent comporter plusieurs indicateurs, ceux-ci ayant été souhaités par les pilotes et structures associées lors de leur établissement. Il serait effectivement utile, une fois le PRFB suffisamment engagé, de définir et sérier un nombre d'indicateurs restreint, qui soient les plus parlants.

A ce titre et à terme, ces éléments pourront permettre d'établir un tableau de bord de la filière forêt-bois des Pays de la Loire.

Par ailleurs, chaque CRFB annuelle pourra être l'occasion de mentionner les actions étant programmées ou celles devenant prioritaires.

A ce titre, la DRAAF indique que l'étude ressource, visant à estimer le volume supplémentaire à mobiliser dans le cadre d'une gestion durable, va prochainement être lancée. Elle sera portée par FIBOIS Pays de la Loire, animée par un comité de pilotage (FIBOIS, CRPF, ONF, experts, DRAAF et Région a priori) coordonné par la DRAAF, pilote de l'action correspondante du PRFB (1.1.E).

2 – Point d'avancement des volets forestiers du Plan de Relance (présentation P. NORMANT)

. Graines et plants :

- AAC : 8 dossiers retenus pour 160 000 € de subvention
100% engagé - paiements prévus fin 2021 : 45%
- création d'un verger à graines (chêne pubescent normalement) à la Chapelle-Heulin (44)

. Modernisation 1ère et 2nde transformation :

1 dossier retenu pour 390 000 € de subvention - 100% engagé

. AAP territoires d'industrie (hors MAA) :

11 entreprises de l'industrie du bois retenues pour 4 220 000 € d'aide

. Renouvellement forestier :

à cette date, 35 dossiers déposés correspondant à :

146 ha - 554 000 € d'aide - niveau d'engagement 67%

. Ré-abondement de 100 M€ annoncé par le 1^{er} Ministre le 24 juillet :

en fonction des conclusions des Assises de la Forêt et du Bois

3 – Informations relatives à la future programmation FEADER (présentation A. UNVOAS)

. Rappel des évolutions récentes concernant les dispositifs existants :

- mise en place d'une aide au diagnostic préalable au renouvellement forestier : aide de 70 %
- abondement régional de la charte « Merci le Peuplier » : 2,50 €/plant (en complément des 2,50 € existants et des 0,30 € de la Charte)
- taux d'aide publique du dispositif Reboisement porté à 60% + 1 année supplémentaire d'éligibilité des entretiens
- le dispositif Desserte fixe désormais la surface unitaire maximale de chaque place de dépôt ou retournement à 2 000 m² (1 000 m² jusqu'alors)

. Future programmation 2023-2027 :

La Région assurera l'entière gestion des mesures non-surfaciques, dont font partie les mesures forestières → transfert d'ETP et des crédits de l'État correspondants

Le calendrier est présenté : la Région contribue à l'écriture des fiches interventions (comprenant les mesures) et de la maquette financière correspondante jusqu'à la fin de l'année 2021. Une validation de la déclinaison régionale du Plan Stratégique National est prévue en mars/avril 2022.

Les fiches interventions du PSN permettent la possibilité de retenir les mesures liées aux aides actuelles actuellement déployées en Pays de la Loire.

La Région :

- recherche des simplifications
- travaille au développement d'un outil informatique
- réfléchit à l'accompagnement ou non des mesures forestières par des crédits FEADER
- a prévu des concertations début 2022

4 – Contribution aux Assises de la Forêt et du Bois

MM. JACQUEMIN et TOURON introduisent cette séquence en rappelant le contexte de lancement de ces assises et l'intérêt pour la CRFB des Pays de la Loire de proposer une contribution, qui sera transmise aux groupes de travail nationaux.

Après échanges, sur la base des propositions reçues en amont de la commission par la DREAL et l'ONF, et discussions, 3 propositions sont retenues :

- le développement d'outils permettant de favoriser la contractualisation pour la vente de bois façonnés, notamment en terme de numérisation de la chaîne d'approvisionnement et d'équipement en cubeurs et scanners des scieries
- augmenter l'efficacité et la portée du label bas-carbone par des actions de promotion du label, la création d'une plate-forme des financeurs, la simplification des procédures et son extension à de nouvelles méthodes
- la création d'un dispositif inspiré du Département Santé des Forêts dédié au suivi de l'Equilibre Sylvo-Cynégétique à l'échelle nationale afin de permettre un engagement mutuel des différentes parties prenantes, un travail en réseau entre celles-ci et un apport d'objectivité sur le sujet.

Les 3 fiches se rapportant à ces propositions, établies selon le modèle demandé par le MAA, ont été transmises au MAA, et sont annexées au présent CR, accompagnées de la liste de toutes les propositions recueillies pour la CRFB.

5. Projet de SRGS (présentation C. PAOLANTONNACCI)

→ voir le diaporama de séance transmis avec le présent CR, ainsi que le projet de SRGS ayant été transmis dans son intégralité, avec le projet de révision des annexes vertes Natura 2000, en amont de la CRFB.

Il est fait état de l'observation d'Alliance Forêt Bois, reçue en amont de la séance en raison de l'absence excusée de la coopérative, qui mentionne son opposition à une taille maximale des coupes rases. Le CRPF répond que des représentants d'AFB ont participé aux concertations préalables à la rédaction du document soumis à la CRFB, et qu'ils n'ont pas émis la même observation. Les discussions ont été nombreuses, aussi bien lors de la concertation qu'au sein du Conseil de CRPF pour arriver à cette proposition.

Après présentation et échanges, le projet de SRGS est approuvé à l'unanimité par la CRFB, ainsi que le projet d'Annexes Vertes Natura 2000 révisées.

Il sera désormais transmis à l'Autorité Environnementale qui dispose de 3 mois pour émettre un avis, avant que le document ne soit soumis à la consultation du public.

6. Etude CONQueTh (présentation C. LE NENA)

Cette étude concerne principalement le chêne pubescent, pour la zone de la chênaie atlantique.

Elle apporte des éléments sur :

- l'évolution de la présence de l'essence et de la ressource correspondante, en hausse sur 20 ans
- l'utilisation du bois : pas de différence avec les chênes communs en matière de sciage et séchage, malgré quelques particularités (densité, tanins)
- la mise en place d'un réseau d'expérimentations sur des peuplements pour 2 protocoles : détournage et plantation (50 dispositifs installés)
- des comparaisons de provenance, la recherche de peuplements sources de graines et la création de 2 variétés multiclones en vue de tests d'évaluation de future MFR.

Benoît JACQUEMIN et Eric TOURON remercient les participants et clôturent la séance.

**Pour le Préfet des Pays de la Loire,
et par délégation, le directeur régional adjoint de
l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt**



Benoît JACQUEMIN

**Pour la Présidente du Conseil régional, et par
délégation,
le Directeur général adjoint Entreprise, Innovation
et International**



Charles DELALONDE